



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 8'568'500.00 pour la réalisation des mesures 2.1, 2.4, 4.1 et 4.2 du Plan Général d'Evacuation des Eaux « PGEE », du réseau d'eau potable et du réseau électrique

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

En 2016, notre Commune a délivré un permis de construire pour le projet immobilier de deux immeubles locatifs dans le secteur Nord-Ouest de la rue du Vignoble. Il s'agit de l'immeuble dont le propriétaire est la Caisse de Pension de l'Etat « Prévoyance.NE » et de celui de la Résidence « Le Mirador ».

Le permis de construire concernant le projet de construction d'un immeuble locatif « La Résidence des vignes » aux Longins est en cours d'approbation.

Ces prochains mois, le projet du « Clos St-Pierre » va également être déposé.

Selon les besoins en services (eau potable, eaux usées, électricité), liés notamment à ces projets, nous devons prendre des mesures afin de répondre à ces demandes et préserver nos infrastructures essentielles à notre développement. A cet effet, en date du 19 septembre dernier, vous nous avez déjà accordé un crédit de Fr 76'500.00 pour le remplacement et l'installation d'armoires électriques à la rue du Vignoble Ouest.

De plus, le Groupe E nous a présenté son projet de renforcement du réseau de moyenne tension (MT). Celui-ci envisage une liaison de 17 kV entre les stations de transformation « Les Basses », au sud-ouest du chemin des Etroits, et « Les Rochettes », au Nord-Est de Cornaux. Sur une longueur de 1'015 m, 550 m seront réalisés dans une nouvelle fouille.

Le tracé, entre la rue du Vignoble et la station de transformation des Rochettes, pourrait nous permettre d'assainir nos infrastructures souterraines et de ce fait prévoir un partage des coûts.

Fort de ces projets, notre commune se doit de planifier et d'entreprendre diverses mesures dans le domaine des infrastructures communales. Outre les aspects de coordination, cela permet d'affiner le programme précis des travaux et d'anticiper autant que possible les projets privés, déposés ou à venir, qui affectent l'usage du domaine public ou encore de prendre en compte des impératifs non planifiables immédiatement.

Au vu de ce qui précède, nous vous soumettons ci-après le programme d'interventions projetées, sur le domaine public, pour les exercices 2019 à 2020/2021.

Ce rapport inclut les investissements nécessaires au réseau d'assainissement routier et au PGEE ainsi que celui du réseau de distribution de l'eau potable et de défense incendie, de l'électricité et de l'éclairage public.

Il est complété, pour les investissements, par la mise en conformité d'un arrêt de bus, selon la Loi sur les handicapés (LHand), dans le secteur « Le Clos ».

Enfin, un certain nombre de dossiers ou d'aménagements plus spécifiques sont proposés mais ne font pas l'objet de la présente demande de crédit, dans le domaine de l'eau et des infrastructures, notamment pour un possible chauffage à distance « CAD » ainsi qu'un rond-point avec un éventuel-futur arrêt de bus au carrefour de la route des Provins - chemin des Etroits – rue des Nagrets.

Pour ce dernier point, nous avons soumis cette projection d'ouvrages au Service des Ponts et Chaussée (SCPH), afin d'examiner la pertinence de cette infrastructure routière qui pourrait être aménagée lors de la fermeture de la route cantonale durant la réalisation du nouveau pont des CFF.

2. Domaine public – entretien des infrastructures - informations

Depuis de nombreuses années, le programme de travaux, sur le domaine public, a fait l'objet d'une approche des travaux au minimum. Les assainissements réalisés ont eu, pour objectif essentiel, d'assurer le maintien d'un niveau de service acceptable à moindre coût. Seuls des pontages de fissures sur les chaussées ont été effectués par suite de gel-dégel.

Lorsque le revêtement et les couches successives d'une chaussée ne sont pas entretenus correctement, les dégâts se propagent en profondeur et s'étendent rapidement à l'infrastructure (infiltration d'eau par exemple), ce qui demande à terme, des investissements beaucoup plus lourds.

Nous soulignons et rappelons que l'obligation, pour les communes, consiste à préserver leurs infrastructures essentielles à leur développement et à leurs activités ainsi qu'à garantir les conditions de sécurité à leurs usagers. Elles peuvent être tenues pour responsables en cas d'accident dû à un mauvais entretien ou à un manque de sécurité.

Pour information, notre domaine public (chaussées, trottoirs) s'étend sur 15 km environ. Investir dans l'entretien des infrastructures qui le composent est indispensable pour prévenir son vieillissement et répondre aux obligations susmentionnées et aussi de prévenir l'augmentation importante des coûts d'entretien avec le temps.

Une couche de roulement (tapis) a une durée de vie de 15 à 20 ans, une couche bitumineuse de base environ 25-30 ans, tandis que la couche de fondation (normalement graveleuse) possède une durée de vie d'environ 50 ans.

Dans l'idéal, un renouvellement complet des voies publiques est nécessaire tous les 50 ans. Ce renouvellement consiste à traiter, par exemple pour les routes et les trottoirs, l'ensemble formé par la couche d'usure, la couche de support, les couches de fondation sous lesquelles se trouvent les différents réseaux d'énergie, de communication ou/et d'évacuation des eaux.

De plus, comme mentionné dans les rapports du Bureau d'études Vincent Becker Ingénieurs SA (VBI) ci-annexés, les infrastructures techniques n'ont pas été renouvelées depuis de longues années. La vétusté de celles-ci exige le remplacement et le renforcement des conduites d'eau potable et d'énergie, le développement du système séparatif d'égouts et la réfection de la surface de la chaussée.

3. Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) garantit dans les communes une protection efficace des eaux, de même qu'une évacuation appropriée des eaux en provenance de la zone d'urbanisation. Il s'agit d'un plan d'affectation, contraignant, pour les particuliers comme pour les autorités.

En 1998, le Conseil général a accordé un crédit destiné à l'établissement du plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Celui-ci a été sanctionné en 2003. Il sert de base de planification de son développement. Les objectifs à atteindre ont été fixés pour différentes phases de planification, en fonction du degré d'urgence des problèmes à résoudre.

Le réseau d'assainissement de la commune présente encore des dysfonctionnements par rapport à l'épuration des eaux, notamment des raccordements d'eaux claires parasites dans les canalisations d'eaux usées.

Le PGEE est utilisé pour toute la gestion du réseau d'assainissement (remplacement et dimensionnement des collecteurs). **Le but est de diminuer les eaux parasites (eaux claires) en direction de la STEP**, de limiter les débordements en cas de forts orages et de maîtriser le fonctionnement des stations de pompage. **Il évite ainsi le traitement par les STEP d'eaux dites « claires »**, eaux qui sont directement dirigées dans la Thielle (via le Grand Canal de contournement de la raffinerie), en ce qui concerne Cornaux.

Selon un rapport technique de la STEP, datant de 2003, sur 323'000 m³ d'eaux transportées par le réseau d'assainissement de la Commune de Cornaux en 2000, en fonction des volumes enregistrés à la STEP de Cornaux, 106'000 m³ représentent les eaux usées, 142'000 m³ les eaux claires parasites et 75'000 m³ les eaux de ruissellement.

Il faut également prendre en compte le fait que sur la totalité des eaux de consommation distribuées par le réseau de Cornaux, 15'000 m³ (actuellement 5'000 m³) servent à alimenter les fontaines communales. Ce volume « d'eaux usées » peut être apparenté à des raccordements d'eaux claires parasites. Ces eaux rejetées à la STEP représentent un débit permanent de 30 l/min.

A ce jour, le Conseil général a déjà accordé un crédit de CHF 2'200'000.00 pour la mise en séparatif de la partie Est du village, à savoir :

- détournement du ruisseau des Jardils
- une partie du Clos-St-Pierre et de la rue Sur le Peu
- le chemin des Ecoliers
- dédoublement du canal Malbor
- ainsi que le détournement du ruisseau du Torret, qui était relié à la canalisation des égouts du chemin des Etroits, pour le diriger dans le canal du Bois Rond.

4. PGEE « Rue du Vignoble »

Actuellement l'évacuation des eaux claires et usées de la rue du Vignoble se fait en réseau unitaire.

Selon la planification du plan général d'évacuation des eaux établie, nous devons prendre des mesures pour garantir le bon fonctionnement du réseau dont la capacité est déjà dépassée. Les constructions prévues sur les parcelles 2372 « Prévoyance.NE » et 2148 « La Résidence Le Mirador » apporteront un débit supplémentaire dans notre collecteur en temps de pluie. Le projet de la Résidence des vignes (chemin des Longins) apportera également un débit supplémentaire dans le réseau.

L'intervention sur la rue du Vignoble se fera sur deux axes. Un premier concernera la zone depuis l'extrémité Ouest de la rue jusqu'à la rue des Nagrets et depuis la rue du Vignoble No 25 (depuis le convoyeur Juracime), également en direction de la rue des Nagrets. Le second depuis le No 23 de la rue du Vignoble en direction de la rue des Fontaines.

5. Chaussée et sécurité « Rue des Fontaines »

Hormis les infrastructures souterraines, l'état de la chaussée de la rue des Fontaines ne respecte pas les standards minimums attendus sur un domaine public, en raison de sa forte irrégularité géométrique et de la présence de ponceaux ainsi que de rigoles d'écoulement endommagées.

Il n'y a pas de séparation physique entre les piétons et les véhicules, à part une bande jaune peinte au sol, ce qui fait que la sécurité des piétons n'est pas idéale, notamment pour les écoliers qui empruntent quotidiennement cette chaussée.

Les nombreuses fouilles et interventions effectuées sur la chaussée, au fil des années, ne rendent pas l'aspect harmonieux souhaité pour un centre historique de village.

Aussi, la configuration de cette rue doit être remaniée et adaptée de manière à garantir la sécurité des utilisateurs. La réalisation d'un trottoir carrossable de 1m50 sera physiquement marquée par des bordures biaisées afin de permettre d'empiéter sur celui-ci en cas de croisement.

Les travaux de renouvellement des services techniques sur la rue des Fontaines constitueront l'opportunité idéale pour donner une autre apparence et une image plus accueillante, tout en conservant l'essence historique et en sécurisant les piétons.

6. Motivations et justifications

Comme mentionné en début de rapport, Groupe E s'est approché de la Commune pour l'informer qu'il envisageait des travaux sur le chemin des Etroits en direction de l'armoire électrique, sise au Nord de la rue des Fontaines/Esplanade. Le tracé initial prévu longeait, depuis les Etroits, le chemin des Martinettes et la rue des Fontaines.

Forts de cette requête de Groupe E, nous avons proposé de modifier le tracé en offrant la possibilité d'utiliser les tubes « en attente » qui avaient été mis le long du convoyeur Juracime, depuis le chemin des Martinettes jusqu'à la rue du Vignoble, puis d'utiliser la fouille prévue pour le PGEE jusqu'à la rue des Fontaines. Ainsi, une partie des frais serait supportée par chacune des parties.

Comme la rue des Fontaines fera également l'objet d'une tranchée pour Groupe E, nous vous proposons de profiter de cette synergie pour réaliser également le PGEE dans ce secteur et d'y adjoindre une canalisation pour l'eau potable et de défense incendie (voir chapitre « réseau d'eau potable »). Là également, une répartition des coûts sera faite entre les bénéficiaires de la fouille.

Nous soulignons que la rue des Fontaines constitue l'axe névralgique pour la plus grande partie du réseau des services techniques de la commune. Intervenir sur cette rue représente le premier pas indispensable pour la mise en conformité et pour l'amélioration des équipements techniques qui desservent le reste des zones du village.

7. Subventions pour le PGEE

L'Etat subventionne les travaux liés au PGEE à raison de 20 % lorsque le séparatif n'est pas effectif et de 40 % lorsque le séparatif est effectif - soit, uniquement si les eaux claires sont évacuées de manière définitive jusqu'à la Thielle. De ce fait, nous proposons donc de poursuivre les travaux du PGEE depuis l'embranchement rue du Vignoble/rue des Fontaines en direction du Temple, puis en empruntant la route cantonale et le secteur Le Clos jusqu'au canal Malbor. Ainsi l'évacuation effective des eaux claires serait réalisée.

8. Informations au sujet du Grand Canal (canal de contournement de la raffinerie)

Dans le futur, un point important doit être pris en compte. Il s'agit du canal de contournement de la raffinerie. Par contre, l'étude et le projet de ce canal ne font pas partie du présent rapport.

L'étude technique établie par le bureau VBI, permet de se rendre compte de la nécessité de procéder également à l'assainissement de l'écoulement des eaux dans ce secteur.

A l'époque, lors de la vente des terrains par la Commune, il a été convenu, dans l'acte de vente, que la Compagnie de Raffinage Shell (Suisse), construirait un canal public (Grand Canal), en lieu et place du fossé vendu, et créerait à cet effet les servitudes de passages sur les terrains qu'emprunte le nouveau canal.

La constitution de servitude pour canal public, du 9 septembre 1965, Shell Switzerland et la Compagnie de Raffinage Shell (Suisse) stipule entre autres :

« Tous les frais de construction dudit canal sont à la charge de la Compagnie de Raffinage Shell, tandis qu'à l'avenir il incombera à la Commune de Cornaux, bénéficiaire du droit de passage du passage du canal public, d'assurer les frais d'entretien du canal comme elle le faisait par le passé et comme elle devra le faire à l'avenir ».

Selon le rapport du bureau VBI, le Grand Canal devrait également être agrandi. Une étude est menée en parallèle en vue de définir la répartition des débits, en pourcentages par « partenaires », des zones rurale et urbaine, qui amènent les eaux claires dans le canal du Bois Rond et le Grand Canal. A cet effet, nous notons que cette étude a déjà été entreprise en 1993, sans toutefois aboutir.

Actuellement, nous avons identifié (sous réserve de confirmation) les partenaires et zones suivants :

- la Commune de Cornaux
- la Commune de Cressier
- la carrière Juracime
- la raffinerie VARO
- les CFF
- la N5 et la RC5
- la Prévôtée
- les surfaces agricoles du bassin versant de La Tène (Wavre)
- les surfaces agricoles du bassin versant de St-Blaise.

A priori, ce projet pourrait recevoir le subventionnement du canton et de la Confédération dans le cadre de la protection contre les crues à hauteur de 70%. Néanmoins, pour pouvoir bénéficier de ces subventions, le projet devra répondre aux exigences de la Confédération en la matière. Le solde, soit 30 % devra être supporté par les différents partenaires, ceci en fonction des débits.

Un rapport complémentaire vous sera présenté dès que nous serons en possession de tous les éléments indispensables au traitement de ce dossier. A noter que le crédit que vous avez accepté concernant le ponceau pourra bénéficier, le moment venu, de ce taux de subventionnement puisqu'il entrera dans le projet d'étude du Grand Canal.

9. Raccordement des biens-fonds privés au PGEE

Selon le règlement concernant l'évacuation et le traitement des eaux, du 3 février 2004, les propriétaires sont tenus de raccorder les eaux usées de leurs biens-fonds au réseau d'égouts public (art. 5).

Lorsque les travaux sont exécutés simultanément et au même endroit que des travaux exécutés par l'Autorité communale sur le domaine public, l'Autorité communale participe aux frais de raccordement des travaux à charge des privés.

Cette participation s'élève à 20 % des frais des travaux effectués sur le domaine privé, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de CHF 4'000.00 et à 100 % des frais de raccordement lors de mises en conformité des réseaux privés situés sur le domaine public (art. 19).

Nous avons évalué à quelque 50 biens-fonds qui pourraient être raccordés au réseau d'évacuation des eaux.

10. Réseau d'eau potable

Notre réseau est constitué de conduites posées pour certaines il y a plus de 50 ans, dans la rue du Vignoble, rue des Fontaines et de 30 à 40 ans pour une majorité des autres rues.

Ces dix dernières années, nous avons dû intervenir sur notre réseau d'eau, suite à des fuites pour un montant total de près de CHF 500'000.00 (voir tableau ci-dessous + tableau détaillé annexé).

Entretien des rues et des réseaux des services communaux					
Année	Réseau routier	Eau potable	aux usées	Eaux claires	TOTAL
2017	21'550,90	65'510,25	63,19	6'256,03	93'380,37
2016	9'461,20	72'015,30	8'315,50	3'475,35	81'476,50
2015	36'755,05	45'804,70	44'281,60	5'030,85	82'559,75
2014	22'835,55	88'484,10	10'111,55	1'428,59	111'319,65
2013	16'060,00	85'062,55	6'804,45	8'374,75	101'122,55
2012	30'071,00	13'316,15	8'711,90	332,90	43'387,15
2011	19'360,70	42'027,00	21'390,15	54,00	82'831,85
2010	45'383,15	41'643,40	14'018,70	2'851,65	103'896,90
2009	40'810,35	19'715,20	15'720,80	4'555,80	80'802,15
2008	33'618,10	24'325,80	1'934,80	53,80	59'932,50
Totaux	275'906,00	497'904,45	134'352,64	32'413,72	937'576,81

Compte tenu des travaux planifiés dans ce rapport, ceux-ci constituent également une opportunité pour la réalisation du renouvellement d'autres services industriels indispensables.

Nous proposons donc de remplacer les conduites d'eau suivantes :

- remplacement partiel de la conduite d'alimentation d'eau potable dans la rue du Vignoble jusqu'au réservoir des Rochettes,
- amélioration du réseau de défense incendie (hydrants).

11. Amélioration du réseau d'eau potable

Le secteur du Marais aux Chevaux, dédié aux industries et à l'artisanat, ainsi que celui situé au bord de la Thielle, dans le secteur A Bugeon, nécessite un renforcement et un bouclage de notre réseau d'eau potable et de lutte contre le feu.

Actuellement, celui-ci est déjà fortement péjoré en termes de performances, pour fournir simultanément le débit de consommation pour les habitations et pour les industries, ainsi que par l'insuffisante capacité du réservoir communal.

En vue de répondre aux besoins futurs dans la zone A Bugeon et afin de garantir la sécurité incendie, qui actuellement est à la limite, nous souhaitons profiter de la réalisation du PGEE pour :

- 1.- Mettre une conduite d'eau depuis la rue des Fontaines (à la hauteur de l'Esplanade) jusqu'au début du secteur « A Bugeon » en passant par le Marais aux Chevaux.

Cette nouvelle conduite d'un Ø 200mm permettra de répondre aux nouvelles exigences de l'ECAP en matière de sécurité incendie. En effet, nous devons desservir la zone du Marais aux Chevaux en eaux sous pression alors que nous avons planifié l'utilisation du puits des Nageux pour la lutte contre le feu. Pour l'ECAP, cette solution est acceptée mais doit être doublée, par mesure de sécurité, par une conduite sous pression.

- 2.- Effectuer un bouclage de notre réseau d'eau avec une nouvelle conduite d'un Ø 150 mm (actuellement Ø 100 mm), qui alimente les entreprises du secteur de la Ronde-Fin et du secteur A Bugeon.

- 3.- Renforcer l'alimentation en eau potable et d'extinction dans le secteur A Bugeon.

12. Réseau électrique

Les travaux planifiés par Eli10, de mise en conformité et d'appoint de notre réseau basse tension (BT), prévoient :

- 8 nouvelles chambres et 2 armoires de distribution BT
- adaptation de 2 armoires de distribution incrustées dans des murs
- pose de tubes entre les chambres et pour l'éclairage public
- réalisation d'une trentaine de socles en béton pour l'éclairage, notamment pour les passages piétons.

13. Réseau Swisscom, Video 2000/Cablecom

Pour l'instant, il est prévu de mettre uniquement des tubes « en attente » pour un usage ultérieur (fibres optiques, etc.).

14. Réseau de chauffage à distance « CAD »

Au vu de l'ensemble des travaux planifiés ci-dessus, une synergie supplémentaire se dessine avec la réalisation d'un chauffage à distance.

En effet, une telle opportunité nous semble judicieuse pour réaliser un réseau de chauffage à distance dont l'exécution nous permettra de raccorder les collèges, la salle omnisports, la salle de spectacles « Tatou », l'abri PCi Le Clos, le bâtiment Fontaines 10 (ancien collège), la Maison de Commune ainsi que le Temple, bâtiments dont les équipements de chaufferie sont depuis quelques années déjà en sursis, les services de l'Etat nous ayant fixé des délais pour leur assainissement.

L'aménagement d'un chauffage à distance montre notre volonté de participer, même modestement, à l'amélioration du réchauffement de la planète en souhaitant que les propriétaires profitent de cette opportunité pour se raccorder au CAD et ainsi diminuer le CO₂ dans l'atmosphère.

Pour plus d'informations sur le CAD, nous vous renvoyons au rapport spécifique figurant au point 6 de l'ordre du jour.

15. Estimation des coûts

Estimation totale des coûts			
	Estimation	Subv. cantonale	Autres participations
PGEE	2'644'000,00	-782'000,00	STEP *
Chaussées (revêtements - mobiliers urbains, etc.) **	1'108'000,00	-330'000,00	+ part. éventuelle du CAD
Réseau d'eau potable	1'877'000,00	0,00	Subv. ECAP
Réseau électrique	2'127'000,00	0,00	-128'500,00
Raccordements privés (50 x 4'000.00)	200'000,00	0,00	0,00
Totaux HT:	7'956'000,00	-1'112'000,00	-128'500,00
TVA ***	612'500,00	0,00	0,00
Totaux TTC:	8'568'500,00	-1'112'000,00	-128'500,00

* diminution des coûts de la STEP facturés annuellement à notre Commune en raison des eaux claires qui ne seront plus dirigées vers la STEP, conformément à la clé de répartition des frais d'exploitation de la STEP.

** dont Fr. 50'000.00 pour l'arrêt de bus à la route des Vergers.

*** La TVA nous sera restituée sur tout l'investissement, à l'exception des coûts pour les chaussées qui ne figurent pas dans le domaine assujetti, donc non récupérable.

16. Planification et coordination

Compte tenu des travaux à réaliser, selon le programme de Groupe E, l'exécution de ceux-ci se feront sur la base de deux lots (chantiers), comme suit :



Figure 1: En rouge plein, Lot 1 ; en vert plein, Lot 2 et en vert traitillé, bouclage vers le Marais-aux-Chevaux et vers la Ronde Fin

Lot 1 : Dès 2019 (rouge)

Rue du Vignoble + rue des Fontaines Nord (depuis la rue du Vignoble jusqu'à la hauteur de L'Esplanade), ceci en raison du tracé des batteries de Groupe E qui vont depuis le convoyeur jusqu'à la station de transformation « Les Rochettes » située sur la route du Roc.

Lot 2 : 2020-2021 (vert)

Rue des Fontaines Centre et Sud (depuis le déversoir d'orage «D.O.» entre la rue du Vignoble et le chemin des Martinettes, en direction du Temple) puis route cantonale direction du canal Malbor, le Marais-aux-Chevaux + bouclage avec la Ronde-Fin (voir ligne verte en traitillé).

L'ensemble des travaux devra être coordonné pour éviter un minimum de désagréments aux utilisateurs du réseau routier. Bien que cela représentera un surcoût, nous prévoyons d'effectuer ceux-ci par tronçons, notamment sur la rue des Fontaines.

Pour la rue du Vignoble, les usagers de la route emprunteront soit la rue des Nagrets, soit la rue des Fontaines.

Estimation des coûts Lot 1 : rue du Vignoble et rue des Fontaines Nord			
	Coûts	Subvention / Participation	Total
PGEE	1'453'000,00	-405'000,00	1'048'000,00
Chaussées (revêtements, marquages et signalisations, mobilier urbain, etc.)	569'000,00	-61'000,00	508'000,00
Réseau d'Eau de boisson + défense incendie	1'073'000,00	0	1'073'000,00
Réseau électrique	1'305'000,00	-128'500,00	1'176'500,00
Raccordements privés	120'000,00	0	120'000,00
TOTAL (CHF HT)	4'520'000,00	-594'500,00	3'925'500,00
TVA	348'000,00		348'000,00
TOTAL (CHF TTC)	4'868'000,00	-594'500,00	4'273'500,00

Estimation des coûts Lot 2: rue Fontaines Centre - Sud et route cantonale			
	Coûts	Subvention / Participation	Total
PGEE	1'191'000,00	-377'000,00	814'000,00
Chaussées (revêtements, marquages et signalisations, mobilier urbain, etc.)	539'000,00	-269'000,00	270'000,00
Réseau d'Eau de boisson + défense incendie	804'000,00	0	804'000,00
Réseau électrique	822'000,00	0	822'000,00
Raccordements privés	80'000,00	0	80'000,00
TOTAL (CHF HT)	3'436'000,00	-646'000,00	2'790'000,00
TVA	264'500,00		264'500,00
TOTAL (CHF TTC)	3'700'500,00	-646'000,00	3'054'500,00

17. Financement

Tout d'abord, il y a lieu de préciser que les taxes d'équipement facturées aux propriétaires ou promoteurs, lors de la délivrance des permis de construire, servent à couvrir les coûts générés par les équipements/aménagements et l'entretien de nos infrastructures.

Le tableau annexé présente le montant des taxes encaissées durant ces dix dernières années.

Répartition des taxes d'équipement dans les comptes					
	Total	Réseau routier	Eau potable	Eaux usées	Electricité
2017	111'363,75	33'409,10	22'272,75	22'272,80	33'409,15
2016	468'549,80	140'564,95	93'709,95	93'709,95	140'564,95
2015	43'451,95	10'863,00	4'345,20	6'517,80	21'725,95
2014	213'308,00	53'327,00	21'330,80	31'996,20	106'654,00
2013	114'400,90	28'600,25	11'440,10	17'160,15	57'200,40
2012	59'720,00	14'930,00	5'972,00	8'958,00	29'860,00
2011	11'408,00	2'852,00	1'140,80	1'711,20	5'704,00
2010	69'425,00	17'356,25	6'942,50	10'413,75	34'712,50
2009	252'945,50	63'236,40	25'294,55	37'941,85	126'472,70
2008	129'967,00	32'491,75	12'996,70	19'495,00	64'983,55
	1'474'539,90	397'630,70	205'445,35	250'176,70	621'287,15

Au 31.12.2017, les réserves de celles-ci se présentent comme suit :

Comptes	Libellé	CHF
2900100	Réserve approvisionnement en eau	-51'884,66
2900200	Réserve épuration (eaux claires & eaux usées)	369'037,49
2900500	Réserve réseau de distribution électricité	317'477,42

Comme il s'agit principalement de dépenses dans le secteur des services, à l'exception des aménagements particuliers sur les chaussées (trottoirs – marquages – mobilier urbain, etc.), l'ensemble des coûts n'auront aucune influence sur le budget communal puisqu'ils sont autoporteurs, à savoir qu'ils seront financés par les taxes et la vente d'eau et d'électricité.

18. Conclusions

Comme souligné dans l'étude technique du bureau VBI, l'entretien de nos infrastructures est important. La plupart de nos équipements techniques ainsi que nos infrastructures n'ont pas été renouvelés depuis de nombreuses années. Certains d'entre eux sont trop vétustes, endommagés ou arrivent en fin de leur durée de vie, d'autres n'ont pas assez de capacité hydraulique pour garantir un fonctionnement adéquat, comme le réseau d'eaux usées ou le réseau d'approvisionnement en eau potable.

Les travaux de Groupe E ainsi que le renouvellement d'une part importante de nos infrastructures, notamment sur la rue des Fontaines, constitueront l'opportunité idéale de donner une nouvelle apparence et une image plus accueillante de notre village. Et cela tout en conservant l'essence historique du lieu ainsi qu'une meilleure sécurisation des piétons.

Au vu de ce qui précède, nous espérons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, que vous accepterez de nous accorder les crédits sollicités.

Cornaux, le 26 novembre 2018

CONSEIL COMMUNAL

Annexes :

- Tableau « Entretien du réseau d'eau potable par rues »
- Rapport du Bureau VBI concernant le renouvellement des services urbains de la rue du Vignoble
- Rapport du Bureau VBI concernant l'étude technique de la mise en œuvre de diverses mesures du PGEE et renouvellement des équipements techniques.



REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

COMMUNE DE CORNAUX

ARRETE

Relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 8'568'500.00 pour la réalisation des mesures 2.1, 2.4, 4.1 et 4.2 du Plan Général d'Evacuation des Eaux «PGEE », du réseau d'eau potable et du réseau électrique

du 17 décembre 2018

Le Conseil général

Vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal, du 26 novembre 2018,
Entendu le rapport de la Commission des SI-TP,
Entendu le rapport de la Commission financière,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- ¹ Un crédit d'investissement de CHF 8'568'500.00 est accordé au Conseil communal pour la réalisation des mesures 2.1, 2.4, 4.1 et 4.2 du Plan Général d'Evacuation des Eaux «PGEE » du 13 mai 2003, du réseau d'eau potable et du réseau électrique.

² Les travaux concernent les tronçons complets de la rue du Vignoble et de la rue des Fontaines ainsi que le tronçon depuis le Temple jusqu'au Canal Malbor et le bouclage avec les secteurs La Ronde-Fin et A Bugeon.

Art. 2. – La dépense, après déduction des subventions, sera portée au compte des investissements et amortie, conformément à la loi:

a) au taux de 2% l'an à charge des chapitres:

- 61500 "Routes communales",
- 71000 "Approvisionnement en eau",
- 72000 "Traitement des eaux usées",
- 72030 "Traitement des eaux claires",

b) au taux de 3% l'an à charge du chapitre 87110 "Réseau électrique".

Art. 3. – Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4. – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,

Le secrétaire,

Helen Houttuin

Cédric Divernois